**QUESTION  (1 points)**

Comment est élu(e) le-(la) Président(e) de la FFESSM ?

*Lors de l’AG élective qui a lieu tous les 4 ans (par olympiade), les clubs se prononcent lors d’un scrutin de listes, chaque liste est présentée avec en premier le (la) candidat(e) proposé(e) pour devenir Président (e). La liste arrivée en tête est élue, la « tête de liste » est Président(e) de la FFESSM.*